



Séance du 06 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Date d'affichage : 14 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le six octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – S. TETOT – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – V. TRARI MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M. C. FAIVRE – A. IPPONICH donne pouvoir à M. HEQUET

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/10/60

Cession de la parcelle AL 240

Suite à une régularisation foncière, d'un terrain situé rue Louis Pergaud, parcelle section AL 240 de 24 m² et après avoir obtenue l'avis des domaines qui estime le bien à 180 € H.T. Il est proposé au Conseil de vendre la parcelle au prix fixé par les domaines.

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 1 abstention (M. LAMBERT procuration à M. PARISOT) et 22 POUR :

- ACCEPTE la cession de la parcelle AL 240 au prix de 180 €.
- PRECISE que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE